

COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 26 FEVRIER 2020

ETAIENT PRESENTS

DELEGUES TITULAIRES

GRAND ANGOULEME

M. Jean-Charles DOBY
M. Gérard ANDRIEUX
Mme Eliane REYNAUD
M. Christophe CHOPINET
M. Jean-Marc PHLIPPOTEAU
M. Philippe TEXIER
M. Thierry CHARBONNAUD
M. Jean-Marie DROUAUD
CDC DU ROUILLACAIS
M. Philippe BERTRAND
Mme Véronique ROBERT-MORISSET

M. Jean LABRUNIE
CDC CŒUR DE CHARENTE
M. Thierry BERNARDAUD
M. Alain MORANGE
CA DU GRAND COGNAC
M. Jacky PLANTIVEAU
Mme Dominique PETIT

DELEGUES SUPPLEANTS VOTANTS

GRAND ANGOULEME

M. Jean-Noël GUESDON
M. Daniel GOURSAUD
CDC DU ROUILLACAIS
M. Alain LAIDET

CDC LAVALETTE TUDE DRONNE

M. Jean-Christophe HORTOLAN

PARTICIPAIENT

M. Mathieu TALLON, Directeur-technicien rivière
Mme Corinne GUERIN, Secrétaire

Mlle Clothilde ROUSSEAU, Technicienne

ETAIENT EXCUSES

DELEGUES TITULAIRES

GRAND ANGOULEME

M. Fabrice BOUSIQUE (Procuration M. CHOPINET)

CA DU GRAND COGNAC

M. Guy DEWEVRE

CDC DU ROUILLACAIS

M. Francis ROY

DELEGUES SUPPLEANTS

GRAND ANGOULEME

M. Alain SARTORI

CDC DU ROUILLACAIS

M. Fabrice BERTRAND

Séance ouverte à 18H10



APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 30 10 2019 :

Monsieur le Président demande à l'assemblée si des remarques sont à faire sur le compte rendu du Comité Syndical du 30 10 2019.

Aucune remarque n'est faite.

Le compte rendu du dernier comité est approuvé à l'unanimité des membres présents.

18 H 15 : Arrivée M. GOURSAUD

ORDRE DU JOUR :

- Délibérations
 1. Compte de gestion 2019
 2. Compte administratif 2019
 3. Affectation des résultats 2019
 4. Orientations budgétaires 2020
 5. Avenants COSEA (*travaux continuité Nouère et Boème*)
 6. Indemnité Trésorier 2019
 7. Contrat groupe risques statutaires (Axa)-CDG 16
 8. Frais de missions
 9. Astreintes
 10. Recrutements en 2020
 11. Plan de formation mutualisé
 12. Marché ripisylve
 13. Marché de travaux hydromorphologiques

- Questions diverses

18 h 20 : Arrivée de M. TEXIER

APPROBATION ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2019 ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 640 671.21 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 606 863.20 €

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2019 : 33 808.01 €

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE 2018 : 467 246.10 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT CLOTURE 2019 A REPORTER SUR 2020 : 501 054.11 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT : 179 962.13 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 197 362.75 €

DEFICIT D'INVESTISSEMENT : 17 400.62 €
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE 2018 : 160 347.67 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT CLOTURE 2019 A REPORTER SUR 2020 : 142 947.05 €

FONCTIONNEMENT : Taux de réalisation entre BP 2019 et CA 2019

Dépenses :

Prévisions BP 2019 (hors virement) : 973 205,70 €
Réalisé Compte administratif 2019 : 606 863,20 €
Soit un taux de réalisation des dépenses de 62,36 %

Recettes :

Prévisions BP 2019 (hors excédent) : 605 959,60 €
Réalisé Compte administratif 2019 : 640 671,21 €
Soit un taux de réalisation des recettes de 105,73 %

INVESTISSEMENT : Taux de réalisation entre BP 2019 et CA 2019

Dépenses :

Prévisions BP 2019 (hors virement) : 547 616,46 €
Réalisé Compte administratif 2019 : 197 362,75 €
Restes à Réaliser à reporter en 2020 : 77 072,60 €
Soit un taux de réalisation des dépenses de 50,11 %

Recettes :

Prévisions BP 2019 (hors excédent) : 387 268,79 €
Réalisé Compte administratif 2019 : 179 962,13 €
Restes à Réaliser à reporter en 2020 : 0 €
Soit un taux de réalisation des recettes de 46,47 %

PRESENTATION COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Fonctionnement : Dépenses

- Charges à caractère général :	171 245,03 €
- Charges de personnel :	343 371,16 €
- Autres charges de gestion courante :	42 395,81 €
- Charges exceptionnelles :	12 560,38 €
- Dotations aux amortissements :	37 290,82 €

TOTAL -----
606 863,20 €

Article 615123 entretien de terrains : Cette dépense correspond au marché ripisylve réalisé par l'entreprise RIVOLET sur 2 ans.

Nouvel article :

615231 entretien de voirie : Travaux sur l'Anguienne pour 9 066 €

Fonctionnement : Recettes

- Atténuation des charges :	0,00 €
- Produit de gestion courante :	2 009,79 €
- Subventions, participations :	610 215,78 €
- Autres produits de gestion :	5 149,73 €
- Autres produits exceptionnels :	18 306,51 €
- Opérations d'ordre :	4 989,40 €
TOTAL	640 671,21 €

CONTRIBUTIONS EPCI 2019 : 300 000 €

EPCI à FP - SyBRA 2018	Représentation dans SyBRA - %		Besoin 300 000 euros en 2018 et en 2019		
	Vis-à-vis de la surface	Vis-à-vis de la population sur BV	Vis-à-vis de la surface	Vis-à-vis de la population sur BV	50 / 50
Grand Angoulême	62,74	84,83	188 224,65 €	254 486,73 €	221 355,69 €
Grand Cognac	11,07	5,79	33 204,95 €	17 383,05 €	25 294,00 €
Rouillacais	11,58	4,04	34 736,67 €	12 122,19 €	23 429,43 €
Lavalette/Tude/Dronne	6,71	1,60	20 118,76 €	4 801,38 €	12 460,07 €
Cœur de Charente	7,90	3,74	23 714,97 €	11 206,65 €	17 460,81 €

18 H 30 : Arrivée de M. PHILIPPOTEAU

Investissement : Dépenses

- Programmes :	141 182,12 €
- Hors programme :	4 599,66 €
(plantations, logiciels, matériel informatique, réfrigérateurs, congélateur, tronçonneuse)	
- Opération d'ordre :	4 989,40 €
- Opération patrimoniale :	46 591,57 €
TOTAL	197 362,75 €

Restes A Réaliser : 77 072,60 € (programmes en cours)

Investissement : Recettes

- Dotations (FCTVA) :	8 897,50 €
- Affectation (1068) :	0€
- Subventions :	75 332,84 €
- Amortissements :	37 290,82 €
- Opérations d'ordre :	11 849,40 €

- Opérations patrimoniales :	46 591,57 €

TOTAL	179 962,13 €

Restes A Réaliser : 0 €

INVESTISSEMENT DEPENSES : Les restes à réaliser (RAR) à affecter au BP 2020

Les restes à réaliser sont les sommes provisionnées sur les programmes en cours de l'année qui permettent de pouvoir réaliser des études ou travaux et payer les factures correspondantes pendant cette période.

ARTICLE OPERATION	INTITULE	VOTE BP	RAR
2031 P13	FRAIS D'ETUDES DIG PPG 5 BASSINS VERSANTS	49 200,00 €	20 000,00 €
2031 P15	MAITRISE D ŒUVRE TRAVAUX NOUERE LISTE 2 + RN141	60 000,00 €	2 000,00 €
2031 P16	FRAIS D'ETUDES DIG PPG BOEME ANGUIENNE	78 000,00 €	15 000,00 €
2031 P34	ETUDE CONTINUITE ECOLOGIQUE SUR 4 OUVRAGES DE LA TOUVRE	15 000,00 €	10 309,20 €
2033 P16	FRAIS INSERTION ETUDES DIG PPG BOEME ANGUIENNE	1 000,00 €	892,00 €
2051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES (LOGICIEL PARAPHEUR SESILE)	3 050,00 €	480,00 €
2121	PLANTATIONS	4 000,00 €	500,00 €
2182	MATERIEL DE TRANSPORT	5 500,00 €	5 500,00 €
2183	MATERIEL BUREAU ET INFORMATIQUE	4 000,00 €	700,00 €
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS (STATION LIMNIMETRIQUE + 2 TRONCONNEUSES)	9 670,80 €	6 691,40 €
2312 P15	TRAVAUX NOUERE LISTE 2 + RN 141	266 730,09 €	15 000,00 €
TOTAL DES DEPENSES A REPORTER		496 150,89 €	77 072,60 €

PRESENTATION COMPTE DE GESTION 2019

Madame BUTAUD, receveur de la Trésorerie de la Couronne dont nous dépendons, reprend les éléments du Compte de Gestion 2019.

Elle précise que le Compte de Gestion 2019 est en accord avec le Compte Administratif 2019.

Résolution :

Après avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'approuver et voter le compte de gestion 2019

M. DOBY, Président sort pour le vote du compte administratif 2019.

M. CHOPINET, délégué de GRAND ANGOULEME et doyen d'âge est désigné pour demander de voter le compte administratif présenté précédemment.

Résolution :

Après avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'approuver et voter le compte administratif 2019

AFFECTATION DES RESULTATS 2019

Suite à la présentation du compte administratif 2019, l'affectation des résultats 2019 est réparti de la manière suivante :

	RESULTAT CA 2018	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE 2019	RESTES A REALISER 2019	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	160 347,67 €		- 17 400,62 €	Dépenses 77 072,60 € - €	-77 072,60 €	65 874,45 €
FONCT	467 246,10 €		33 808,01 €	Recettes		501 054,11 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement)

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12/2019	501 054,11 €
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		- €
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)		
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		501 054,11 €
Affectation à l'excédent reporté d'investissement (ligne 001)		142 947,05 €
Total affecté au c/ 1068 :		- €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU	31/12/2019	
Déficit à reporter (ligne 002)		

Résolution :

Après avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'approuver les résultats 2019 :

002- Excédent de fonctionnement 2019 : 501 054.11 €

001 -Excédent d'investissement 2019 : 142 947.05 €

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020

RECETTES FONCTIONNEMENT 2020 :

013 Atténuation des charges : 0 €

70 : Produits de gestion courante : 1600 €

74 : Dotations, subventions et participations : 606 500 €

74718 autres participations : 35 000 € ASP chantier d'insertion : subvention comportant une part fixe et une part variable suivant les sorties positives réalisées (formation, CDI...)

7472 : subventions et participations régions : 4500 € postes techniciens

7473 : subventions et participations départements : 7 000 € (chantier d'insertion)

74751 : subventions GFP de rattachement : 320 000 € contributions EPCI

7478 : participations autres organismes Adour Garonne : 240 000 € (solde 2019 postes techniciens, équipe, secrétariat, solde marchés de travaux entretien et hydromorphologie)

75 : Produits de gestion courante : 5 000 €

77 : autres produits exceptionnels : 0 €

042 opérations d'ordre de transfert entre sections : 4 927 €

TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT : 618 027 €

Excédent de fonctionnement reporté : 501 054.11 €

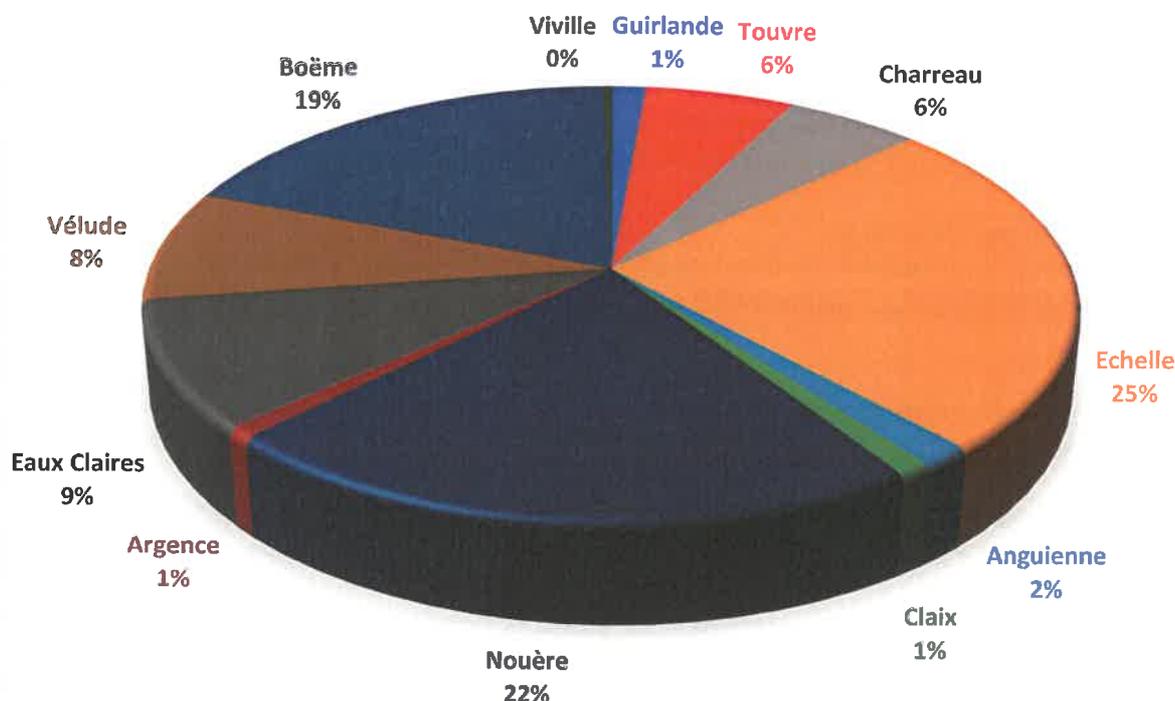
TOTAL GENERAL RECETTES FONCTIONNEMENT : 1 119 081.11 €

M. BERTRAND demande le taux d'aide sur les postes de l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

M. TALLON indique qu'il y a quelques années le financement se faisait sur un pourcentage du montant TTC des dépenses de fonctionnement (salaires, charges du personnel, carburant....) et pour l'investissement sur le montant HT. Maintenant, ce financement se fait sur le montant HT des dépenses de fonctionnement et investissement ce qui explique la baisse de la subvention de l'Agence (60% du TTC en 2018 et 50% du HT en 2019).

M. BERTRAND indique que dans 5 ans l'aide sur les postes va diminuer et augmenter sur l'investissement. Nos compétences étant maintenant élargies, nous avons un besoin de recruter du personnel pour traiter l'étendue de nos compétences sur l'ensemble de notre territoire et la baisse sur l'aide aux postes est fort dommageable.

REPARTITION TEMPS DE TRAVAIL / BASSIN



Aménagement lit : Ces travaux pourront être réalisés par l'équipe car un de nos agents a passé son CACES et pourra les réaliser avec une mini pelle, dans la mesure où les propriétaires sont d'accord et sous réserve d'obtenir les accords réglementaires.

M. TEXIER demande sur les travaux de l'Anguienne quel est le temps passé par l'équipe.

M. TALLON indique que c'est plus du temps technicien qu'équipe qui a été passé sur ces travaux qui ont été réalisés par une entreprise.

EVOLUTION DU PERSONNEL 2020 :

- 1 avancement de grade et d'échelon : adjoint technique 2^{ème} classe avancement à 1^{ère} classe
- 1 avancement d'échelon : Adjoint technique
- 2 CDD à renouveler : Encadrant technique (Mai 2020)
Technicienne ruissellement et risques inondations (Octobre 2020)
- 3 CDDI : dont 2 en avril 2020

Nouveaux postes :

- 1 adjoint administratif (juillet 2020)
- 1 technicien milieux aquatiques et bassins versants (juillet 2020)

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

011 - charges à caractère général : 412 600 €

- 61521 entretien de terrains : 176 000 € lancement du nouveau marché ripisylve pour 3 ans
- 615231 entretien de voirie : 9 066 € dépensé en 2019 OB : 10 000 € en prévision
- 6226 honoraires : 25 000 € conseils du cabinet juridique et commissaires enquêteurs
- 6236 catalogues et imprimés : 4 000 € documents pour enquêtes publiques
- 6283 frais de nettoyage des locaux : 4 500 € nouveau prestataire nettoyage des locaux
- 63512 taxes foncières : 1 000 €

M. GOURSAUD Pourquoi indiquer de la taxe foncière.

M. TALLON indique que nous sommes soumis à la taxe foncière mais que nous ne connaissons pas le montant.

012 – charges de personnel : 429 300 €

- 64131 personnel non titulaire : 73 000 € (50 000 € BP 2019) nouveaux postes (adjoint administratif et technicien rivières) et renouvellement CDD (encadrant technique et technicienne ruissellements et risque inondation)

65- autres charges de gestion courante : 53 000 €

- 65548 Autres contributions (ADT 16 - CHARENTE EAUX - EPTB) : 18 000 € (cotisation EPTB 9 000 € en 2020)

M. CHARBONNAUD demande quelle sera le retour par rapport à cette nouvelle cotisation (EPTB).

M. DOBY répond qu'il ne faut pas voir cette adhésion comme une relation commerciale mais comme une solidarité à l'échelle du bassin Charente.

M. TALLON indique que nous travaillons actuellement sur plusieurs axes avec l'EPTB :

- Installation de stations limnimétriques par le biais de fonds Barnier (PAPI)
- Groupement de commande pour les prélèvements et analyses de laboratoire (RECEMA)
- Conventions données météorologiques et e tiage (débit cours d'eau, modélisations)

CHARENTE EAUX est un appui plus technique que l'EPTB

M. BERTRAND indique CHARENTE EAUX met plus l'accent sur les milieux aquatiques maintenant.

M. TALLON informe que CHARENTE EAUX met en place des groupes de travail sur différentes thématiques (ex : plan de formation mutualisé, groupes techniques...).

022- dépenses imprévues : 20 500 € (7,5 % des dépenses réelles de fonctionnement)

67- charges exceptionnelles : 1 000 €

042- dotations aux amortissements : 42 748.33 €

TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT : 959 148.33 €

Virement vers l'investissement : 159 932.78 €

TOTAL GENERAL DEPENSES FONCTIONNEMENT : 1 119 081. 11 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT :

021- Virement du fonctionnement vers l'investissement : 159 932.78 €

10- Dotations : 5 013.14 €

13- subventions : 106 000 €

28- Amortissements : 42 748.33 €

TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT : 313 694.25 €

Excédent d'investissement reporté : 142 947.05 €

TOTAL GENERAL RECETTES D'INVESTISSEMENT : 456 641.30 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT :

P34 ETUDE SUR 4 OUVRAGES HYDRAULIQUES SUR LA TOUVRE : 0 € RAR 10 309.20 €

P38 ETUDE SUR OUVRAGES HYDRAULIQUES SUR LA BOEME : 0 € Etude terminée en 2019.

P10 TRAVAUX HYDROMORPHOLOGIQUES : 50 000 € marché soldé nouveau marché 2020-2022

P13 ETUDE DIG PPG 5 BASSINS VERSANTS : 30 000 € Etude en cours. RAR 20 000 €

P15 TRAVAUX SUR LA NOUERE : 195 000 € en cours. RAR 17 000 €

P16 ETUDE DIG PPG ANGUIENNE BOEME : 51 000 € RAR 15 892 €

P17 RUISSELLEMENT TROTTE RENARD : 11 000 € Nouvelle étude.

HORS PROGRAMME : 37 641.70 €

2051 logiciels : 3 000 €

2121 plantations : 2 000 €

2128 autres agencements de terrains : 500 €

21568 matériel et outillage incendie : 500 €

2182 matériel de transport : 8 000 €

2183 matériel informatique : 11 641.70 € : Achat d'un nouveau serveur informatique évolutif

2184 mobilier : 1 000 €

2188 matériel divers : 8 000 €

Mise en place d'une station limnimétrique en amont de la Boème pour connaître les débits qui sera connectée aux téléphones portables des techniciens.

M. CHARBONNAUD demande à quel endroit sera-t-elle installée.

Mathieu TALLON indique au pont SNCF.

M. CHOPINET demande comment se fera le rechargement de la batterie.

Mathieu TALLON indique que celle-ci sera rechargée dans nos locaux.

Le rechargement par panneaux solaires risquant d'être volés ou vandalisés.

2188 communication (panneaux informatifs, panneaux mobiles) : 3 000 €

040 opérations d'ordre de transfert entre sections : 4 927 €

TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 379 568.70 €

RESTES A REALISER : 77 072.60 €

TOTAL GENERAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 456 641.30 €

M. CHARBONNAUD indique qu'actuellement ; le SyBRA ne dispose que de 6 agents sur le terrain et que selon lui, cela n'est pas suffisant. Certains cours d'eau se referment dû au manque d'entretien et qu'il serait souhaitable de voir si l'équipe pourrait être étoffée.

M. DOBY indique que les études DIG PPG permettront de voir les travaux à venir et donc l'entretien des cours d'eau comme la Boëme. Ces perspectives d'évolution ont déjà été évoquées en Bureau Syndical, mais il est souhaitable de connaître l'étendu des actions à venir avant de recruter des agents. Cela se fera progressivement.

M. BERTRAND indique la réalisation des travaux entre l'entreprise RIVOLET et l'équipe du SyBRA fonctionne bien. L'entreprise est réactive et le fait que l'équipe aide l'entreprise (sur le chantier ou en amont) permet d'être plus efficace.

M. DOBY indique qu'il est difficile de trouver et que peu d'entreprises répondent aux marchés d'entretien ou de travaux spécifiques comme les nôtres.

M. TALLON indique que les riverains doivent aussi faire leur part d'entretien et que le SyBRA ne peut pas pallier tout.

M. CHARBONNAUD indique qu'il y a un manque de communication auprès des riverains sur l'entretien qu'ils doivent faire.

M. TALLON indique qu'un travail avec Charente Eaux est en cours sur ce sujet.

M. ANDRIEUX indique que l'Agence de l'Eau Adour Garonne finance moins le personnel et plus les travaux.

M. TEXIER indique que le Syndicat a réalisé 19 % d'études mais également 81 % de travaux cette année.

Résolution :

Après avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité des membres présents, décide :

- **D'approuver et voter les orientations budgétaires 2020 présentées**

AVENANTS 1 AUX CONVENTIONS MESURES COMPENSATOIRES LGV NOUERE ET BOEME

Dans le cadre des mesures compensatoires environnementales liées au passage de la LGV sur le territoire de la Nouère et de la Boëme, COSEA nous à proposer deux conventions précisant les engagements conjoints du SyBRA et de COSEA (financier et travaux) dans cette action de compensation.

Pour la Nouère, COSEA finance 40% des projets (Chevanon, Marteau et Maine Brun), l'Agence de l'Eau finançant le reste. Cette convention signée en 2018 arrive à échéance le 31/12/2019.

Les travaux réalisés sur maitrise d'ouvrage SyBRA sont arrêtés depuis mi-novembre 2019 et reprendront en juin 2020.

Il a donc été convenu entre le SyBRA et COSEA que cette convention initiale soit prolongée par l'avenant n°1 pour une durée d'un an soit jusqu'au 31/12/2020.

Pour la Boëme, le SyBRA est conseillé technique de COSEA pour l'aménagement d'un ouvrage liste 2 situé à quelques centaines de mètres du Fleuve Charente. Cette convention avait été signée en 2018 et arrive à échéance le 31/12/2019.

Il a donc été convenu entre le SyBRA et COSEA, que cette convention initiale soit prolongée par l'avenant n°1 pour une durée d'un an soit jusqu'au 31/12/2020.

Résolution :

Après avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité des membres présents, décide :

- **D'approuver les avenants 1 avec COSEA pour la prolongation de la durée d'un an soit jusqu'au 31/12/2020.**
- **De donner pouvoir à Monsieur le Président pour signer cette convention.**

INDEMNITES DU RECEVEUR 2019

Les collectivités territoriales peuvent accorder à leur receveur :

- une indemnité de conseil, pour rémunérer les prestations, non obligatoires, de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable,

- une indemnité d'aide à la confection des documents budgétaires.

Ainsi, Monsieur le Président indique que le Comité Syndical doit délibérer pour procéder à l'attribution de ces indemnités au receveur pour toute la durée de sa gestion.

Résolution :

Après avoir délibéré, le Comité Syndical à la majorité des membres présents, décide :

- **d'attribuer ces indemnités à Madame BUTAUD pour la durée de sa gestion,**
- **d'inscrire au budget les crédits nécessaires,**
- **d'octroyer à Madame BUTAUD une autorisation permanente et générale de poursuites pour l'émission des actes de poursuites quelle que soit la nature de la créance.**

CONTRAT ASSURANCES GROUPE STATUTAIRES CDG 16

Monsieur le Président, expose :

- L'opportunité pour la collectivité de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance des risques statutaires du personnel garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents.
- Que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente peut souscrire un tel contrat pour son compte en mutualisant les risques.
- Que notre collectivité adhère au contrat groupe en cours dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2020 et que tenu compte des avantages d'une consultation groupée effectuée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente, il est proposé de participer à la procédure avec négociation engagée selon l'article R2124-3 du Code de la commande publique.

Il précise que, si au terme de la consultation menée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Charente, les conditions obtenues ne convenaient pas à notre collectivité, la possibilité demeure ne pas signer l'adhésion au contrat.

Ces contrats devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

Agents titulaires ou stagiaires affiliés à la CNRACL :

- Décès
- Accidents du travail -maladies imputables au service (CITIS)
- Incapacité de travail en cas de maternité, d'adoption et de paternité, de maladie ou d'accident non professionnel.

Agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL ou agents non titulaires de droit public :

- Accidents du travail – maladies professionnelles
- Incapacité de travail en cas de maternité, d'adoption et de paternité, de maladie ou d'accident non professionnel.

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la collectivité une ou plusieurs formules.

- Durée du contrat : 4 ans, à effet du 1^{er} janvier 2021
- Régime du contrat : capitalisation

Résolution :

Après avoir délibéré, le Comité Syndical à la majorité des membres présents, décide :

- **D'autoriser le Centre de Gestion à lancer une nouvelle consultation pour le compte du SyBRA.**

FRAIS DE MISSIONS

Un nouvel arrêté (Arrêté du 11 octobre 2019) modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités de mission prévues à l'article 3 du décret no 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat est en entrée en vigueur au 1/01/2020.

Cela concerne les frais de repas et l'hébergement.

Il est donc nécessaire d'actualiser ces montants par une nouvelle délibération pour les frais et missions des agents.

Résolution :

Après avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité des membres présents, décide :

- **De mettre en œuvre les modalités de prise en charge et de remboursement telles que décrites ci-dessus à compter de la date du 1^{er} mars 2020,**
- **De donner pouvoir à Monsieur le Président pour la signature des actes nécessaires, d'inscrire au budget les dépenses prévisionnelles**

ASTREINTES

Pour donner suite à l'avis du Comité Technique du Centre de Gestion en date du 18-11-2019, il est nécessaire de modifier les montants pris lors de la délibération de septembre 2019 (astreintes de décision).

Résolution :

Après avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité des membres présents, décide :

- **D'approuver et de voter la mise en œuvre d'un régime d'astreinte au 26 février 2020 suivant les conditions détaillées ci-dessus,**
- **De préciser que les taux et montants inscrits dans la présente délibération seront réévalués automatiquement lorsque les textes réglementaires seront modifiés,**
- **D'inscrire les crédits nécessaires au budget,**
- **Donne pouvoir à Monsieur le Président pour toute signature en relation avec la nature de la délibération.**

RECRUTEMENTS 2020

Monsieur le Président présente aux membres présents, les orientations de renouvellement et de recrutement proposés en 2020.

Agents actuellement salariés au SyBRA :

- 2 renouvellements de CDDi (agents en insertion – 28h/semaine) – mars et mai 2020
- 1 renouvellement d'un CDD, ou pérennisation du poste (encadrant technique – 35h/semaine) – mai 2020
- 1 renouvellement d'un CDD, ou pérennisation du poste (technicien – 35h/semaine) – octobre 2020

Nouveaux recrutements proposés :

- 1 CDDi (agent en insertion – 28h/semaine) – suite à la fin d'un contrat de 24 mois – avril 2020
- 1 CDD d'un an (adjoint administrative – 35h/semaine) – juillet 2020
- 1 CDD d'un an (technicien – 35 h/semaine) – juillet 2020

M. TEXIER indique que le syndicat a besoin de moyen au niveau personnel et que ces recrutements sont nécessaires.

Résolution :

Après avoir délibéré, le Comité Syndical à la majorité des membres présents, décide :

- **De valider les 4 recrutements proposés en 2020 et de lancer les offres d'emploi.**
- **De donner pouvoir au Président pour signer tous documents nécessaires à ces recrutements.**

PLAN DE FORMATION MUTUALISE

Monsieur le Président explique que la formation constitue un levier pour maintenir et développer les compétences nécessaires à la réalisation des missions de service public.

Il note de plus que l'élaboration d'un plan de formation constitue une obligation (lois du 26/01/1984 relative à la fonction publique territoriale et du 12/07/1984 relative à la formation des agents territoriaux) qui a été réactivée et renforcée suite à la loi du 19/02/2017.

Monsieur le Président rappelle que, dans le cadre de ses missions, Charente Eaux accompagne les collectivités compétentes dans le domaine des milieux aquatiques, notamment à travers l'animation du réseau des techniciens rivières. A ce titre, Charente Eaux déploie des actions permettant d'accompagner les syndicats dans l'exercice de leurs missions.

Ainsi, du fait de la réorganisation récente des compétences à l'échelle de syndicats GEMAPI, un besoin en termes de formation émanait des syndicats. C'est pourquoi, Charente Eaux a mis en place un groupe de travail afin de déterminer des besoins de formations précis et de mettre en place en lien avec le CNFPT, en charge de la formation des agents de la fonction publique territoriale, des outils pour y répondre.

A l'issue de ce travail de concertation, il est proposé aux collectivités GEMAPI de s'engager dans un Plan de Formation Mutualisé, formalisé au travers d'une convention tripartite CNFPT – Charente Eaux – Collectivités GEMAPI.

Ce plan de formation, touchant différents domaines (pratiques managériales, professionnalisation des agents, qualité du service, prévention et bien-être au travail, développement de carrière) serait ouvert à l'ensemble des collectivités GEMAPI et des EPCI du territoire intéressé, sur la période 2020-2022.

Dans le cadre de ses missions, Charente Eaux assurerait l'animation de ce plan de formation, en lien avec le CNFPT et les collectivités engagées.

Au regard des besoins en termes de mise en conformité réglementaire de la collectivité sur les questions de formation et des besoins en formations des agents, il est proposé d'engager le SyBRA dans ce Plan de Formation Mutualisé au travers de la signature de la convention de Plan de Formation Mutualisé GEMAPI 2020 – 2022.

Résolution :

Le Comité Syndical décide :

- **D'adopter le projet de Plan de Formation Mutualisé GEMAPI ;**
- **D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de Plan de Formation Mutualisé GEMAPI et tout autre document afférent.**

MARCHE RIPISYLVE 2020-2023

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée qu'afin de faire face à des travaux sur la végétation rivulaire que nos agents ne peuvent réaliser, le Syndicat doit pouvoir, par marché à bons de commande, faire appel à une entreprise

spécialisée pour intervenir (gros arbres basculés, intervention sur la Touvere spécifique, arrachage mécanique de jussie, débardage à cheval...).

Cette démarche vise à rationaliser les interventions en rivière en privilégiant des actions préventives et périodiques placées sous la responsabilité du SyBRA, plutôt que de lourds travaux curatifs à moyenne échéance, qui se révèlent souvent traumatisant pour le milieu.

Monsieur le Président propose au Comité Syndical d'engager la tranche de travaux portant sur les années 2020-2023. Pour ce dispositif un marché à bons de commande (MABC) sera passé pour 3 ans pour l'entretien de la végétation rivulaire (150 000 euros maximum).

Monsieur le Président précise que nos partenaires financiers peuvent nous aider à financer ce programme (Agence de l'Eau Adour Garonne, Région Nouvelle Aquitaine, Conseil Départemental).

Charente Eaux aidera le SyBRA à la rédaction des documents de consultation et au suivi de la procédure de marchés publics.

Résolution :

Après avoir délibéré, le Comité Syndical la majorité des membres présents, décide :

- **d'approuver et de voter le lancement d'un marché de prestation de service entretien de la végétation rivulaire, ainsi que les demandes d'aides financières auprès de nos partenaires.**

MARCHE TRAVAUX HYDROMORPHOLOGIQUES 2020-2022

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée qu'en complément des travaux d'entretien ponctuels de la végétation rivulaire, des travaux sur le lit mineur doivent être mis en œuvre afin de restaurer les cours d'eau (diversification des écoulements et des habitats, rehaussement du lit mineur).

Ces actions spécifiques, bien qu'en partie mise en œuvre par notre équipe d'entretien, nécessite également l'appel à une entreprise spécialisée pour la mise en œuvre de projets plus ambitieux.

Pour ce faire, un marché doit être passé afin de mandater une entreprise spécialisée. Un marché à bon de commande sera mis en œuvre pour une durée de deux ans et un maximum de 50 000 euros TTC.

Monsieur le Président précise que nos partenaires financiers peuvent nous aider à financer ce programme (Agence de l'Eau Adour Garonne, Région Nouvelle Aquitaine, Conseil Départemental).

Charente Eaux aidera le SyBRA à la rédaction des documents de consultation et au suivi de la procédure de marchés publics.

Résolution :

Après avoir délibéré, le Comité Syndical la majorité des membres présents, décide :

- **d'approuver et de voter le lancement d'un marché de travaux hydromorphologiques, ainsi que les demandes d'aides financières auprès de nos partenaires.**

PROCHAINE REUNION

Mercredi 11/03 2020 à 18h00: Vote du Budget primitif 2020
Contributions 2020

Fin de séance à 19 H 45



Le Président,
Jean-Charles DOBY

